

5^e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
La session thématique III : Pour le programme de développement post-2015
Discours par S.E.M. Fumio KISHIDA
Ministre des Affaires étrangères du Japon

2 juin 2013
Yokohama, Japon

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des pays africains en plein essor et des partenaires de développement, c'est un honneur pour moi de pouvoir débattre aujourd'hui avec vous des objectifs de développement post-2015. Je rends hommage à la ferme détermination de Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Onu, pour la réalisation d'un développement durable, et à l'autorité de Madame la Présidente Sirleaf, Coprésidente du Groupe d'experts de haut niveau.

Le Japon a jusqu'à présent joué un rôle moteur dans les débats internationaux sur les objectifs de développement post-2015. Nous sommes fiers d'avoir été le fer de lance de la réflexion engagée sur ce thème sous diverses formes, notamment par notre contribution significative aux débats à travers le « Groupe de contact » et par les appels lancés à l'opinion internationale à travers des événements organisés à l'occasion de la tenue de l'Assemblée générale des Nations Unies et des Assemblées générales du FMI et de la Banque Mondiale à Tokyo.

La première consultation thématique organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, qui a fait date, s'est elle aussi tenue à Tokyo. Les thèmes « croissance, réformes structurelles et emploi », développés à l'occasion de cette consultation revêtent une importance particulière pour nous ici présents. En effet, ce sont des questions essentielles pour la TICAD V, thèmes auxquels il est accordé une importance particulière dans le cadre de la « vision commune africaine » relative aux objectifs de développement post-2015, qui ont fait l'objet d'un accord entre les dirigeants africains le mois dernier.

De fait, mettre en lumière la croissance en tant que moteur du développement, créer des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, et viser une croissance solide, de qualité et durable, influera sur l'avenir de l'Afrique. Il importe à cette occasion que chacun puisse être associé à la croissance, et

bénéficie d'opportunités équitables. Il est nécessaire de fixer des objectifs de développement post-2015 qui permettent de rechercher une croissance inclusive sur un plan différent de celui des dimensions actuelles.

Monsieur le Président,

Les objectifs de développement post-2015, fondés sur la force des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), doivent être simples, clairs, compréhensibles et identifiables. Tout en agissant par le renforcement et le perfectionnement du travail qui reste à réaliser dans le cadre des OMD actuels, ils doivent aussi permettre d'aborder de nouveaux thèmes.

Par exemple dans le secteur de la santé, pour répondre à la diversification des besoins, il faut se donner pour but que chacun puisse accéder aux services de soins de santé de base. Il est de plus nécessaire de ne pas se limiter à l'amélioration des taux de mortalité maternelle et infantile à la naissance, mais de traiter aussi les nouveaux besoins tels que ceux relatifs à l'amélioration nutritionnelle. Pour cela, il sera certainement impératif d'inscrire la promotion de la couverture universelle de santé dans les objectifs de développement post-2015. La stratégie de la diplomatie en matière de santé mondiale que le Japon a établie a aussi fait de ce point une question essentielle.

Un autre problème qui n'a pas jusqu'à présent été suffisamment traité dans le cadre des OMD actuels est celui de la prévention des catastrophes. En Afrique, beaucoup de personnes subissent les effets des inondations et des sécheresses. 90% quatre vingt dix pour cent des victimes de catastrophes naturelles se trouvent dans les pays en développement, et il est urgent de faire de la prévention des catastrophes un élément central du développement. Le Japon hébergera en 2015 la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, et il a l'intention de poursuivre sa contribution à favoriser la prévention des catastrophes au sein de la communauté internationale. Dans le même temps, je voudrais souligner qu'il est important d'inscrire résolument la prévention des catastrophes dans les objectifs internationaux de développement post-2015. Cela est important aussi pour que le nouveau cadre puisse s'inscrire efficacement et de façon durable.

Monsieur le Président,

En tant que concept directeur transversal à tous ces thèmes, la question de la sécurité humaine est essentielle. Si l'on s'attache à l'individu, il devient possible de distinguer les liens d'interdépendance entre les diverses menaces et de promouvoir une action globale ainsi qu'une large coopération entre les acteurs concernés. De plus, la contribution au développement actif de la société à travers la protection des personnes et le renforcement de leurs capacités rendra possible l'éradication de la pauvreté et une prospérité durable.

Bien entendu, on aura beau définir de bons objectifs, ils resteront lettre morte si les moyens de les réaliser ne sont pas assurés. Il est indispensable que, sur la de l'appropriation, tous les acteurs du développement quels qu'ils soient les responsabilités en fonction de leurs capacités, et édifient un véritable partenariat global.

La coopération entre le Japon et les pays africains est vitale et j'espère qu'à les débats de ce jour, la TICAD V proclamera de manière non équivoque les objectifs de développement post-2015, et poursuivra la coopération en vue de l'édification d'un cadre efficace basé sur la sécurité humaine.

(fin)